

«Ils ne veulent pas que je crève parce que je suis connu»

Journal « Le Temps (suisse) » mardi 18 mai 2010

Bernard Rappaz. Affaibli par une grève de la faim, le cultivateur revendique «620 jours de jeûnes thérapeutiques, spirituels et politiques» pour protester contre ses incarcérations successives. (Strates)

Condamné pour avoir vendu 3,7 tonnes de chanvre, Bernard Rappaz refuse de retourner en prison

Bernard Rappaz avait bien un oncle castriste, dans les années 1970, alors que flottaient déjà sur Saxon quelques drapeaux au marteau et à la faucille. Son nom de famille, «connoté anticlérical», a de tout temps été lourd à porter dans un pays démocrate-chrétien, jusqu'à, paraît-il, faire «sauter sur sa chaise» l'évêque de Sion François-Nestor Adam un jour qu'il se présentât à lui.

Mais ce n'est pas son nom ni son sang qui en ont fait cet homme-là, ce fumeur de joints de 57 ans, honni de ses concitoyens et condamné à cinq ans et huit mois de prison en 2008. C'est son obstination à violer la loi fédérale sur les stupéfiants, ses récidives nourries à la provocation. Officiellement: il a vendu 3,7 tonnes de cannabis entre 1997 et 2001. Cinquante tonnes «prêtes à la vente» ont également été saisies lors d'une perquisition.

«Officiellement», car Bernard Rappaz est de ces insurgés qui vous narrent un Valais scindé en deux par une tout autre frontière que la Raspille. Les bons idéaux d'un côté, la justice «pourrie» de l'autre, raconte-t-il dans le nuage de tabac des cigarettes roulées qui envahit la cuisine de sa bien nommée ferme de l'Oasis. Il vient s'y ressourcer pour une assignation à résidence de quinze jours suite à sa grève de la faim.

Il n'est plus tout à fait ici chez lui. L'exploitation, vendue aux enchères, devrait revenir à sa fille Vanessa, 12 ans (qui vit avec sa mère à Lucerne) grâce à un comité de soutien qui a remporté la mise. Mais il reçoit la presse avec une générosité intacte entre les reflux de feu de bois, les derniers placards du Matin et du Nouvelliste épinglés au mur comme des trophées et quelques croûtes froides de la raclette du week-end, offerte à des amis venus aider à entretenir les environs qui paraissent pourtant à l'abandon.

L'homme à la crinière de hard rocker a toujours embarrassé les autorités. En voulant poser la première éolienne du canton en 1974, qui trône d'ailleurs encore dans le pré. En écoulant des coussins bourrés de chanvre à fumer. Ou en multipliant les grèves de la faim. Ce dernier

jeûne de cinquante et un jours, qui lui vaut la clémence de la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten pour raisons médicales, ne l'a pas rendu moins lucide sur son statut privilégié d'apôtre du chanvre: «Faut pas rêver: ils ne veulent pas que je crève parce que je suis connu.»

ooo

Sa vérité? Il n'a pas vendu des tonnes de chanvre mais «à peine quelques centaines de kilos en faisant moins de bénéfice que les marchands de tabac». Et c'était dans le contexte permissif de l'époque, alors que la dépénalisation du cannabis était pratiquement acquise. «Le Conseil fédéral était avec moi. Le Conseil des Etats aussi. On a perdu pour huit voix au Conseil National. On m'a condamné pour avoir vendu du chanvre récréatif sur un marché gris qui foisonnait. Les magasins avaient pignon sur rue.»

Sa vérité encore: le stock n'a pas la valeur marchande de 35 millions, «comme le prétend la justice dans ses communiqués que les journalistes ne vérifient pas». Le prix a été surévalué. «Ils ont fait exprès de mentir. Il fallait raconter que j'étais millionnaire. Comment expliquez-vous que mes clients aient été acquittés ou n'aient jamais pris plus de deux ans ferme?» Une chose est sûre: si Bernard Rappaz a engrangé les millions, il a le mérite de les avoir bien cachés.

Est-ce le jeûne ou le plaisir retrouvé des premières mastications qui le rendent si volubile? L'activiste a réponse à tout, alors que, scène cocasse, un agent de police toque à la fenêtre pour vérifier si le prisonnier n'a pas fait le mur. Parlez-lui de la supercherie des coussins qu'il vendait comme oreillers mais qu'on ouvrait pour fumer, il vous demandera si «vous avez déjà vu un vendeur de couteaux se faire condamner pour avoir vendu une arme qui a servi à un crime».

Rappelez-lui les petites usines à haschich découvertes par la police, il prétendra que la résine extraite était «destinée à des malades», «prescrite par des médecins» et qu'il en a vendu tout au plus «quatre ou cinq kilos». Evoquez les taux de THC faramineux que ses stocks ont révélés, il jettera la pierre aux autorités qui ont des «méthodes de calcul biaisées».

Le tout est ponctué par quelques sermons, mille fois entendus dans la bouche des chanvriers, sur le potentiel industriel de la plante dans le textile ou le bâtiment, ses vertus thérapeutiques et son intérêt récréatif par rapport au tabac et à l'alcool. La solution: «Il faut cesser de cultiver l'interdit. En Hollande, où là c'est autorisé, il y a cinq fois moins d'adolescents qui en consomment.»

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2e584d7c-61f4-11df-a742-82dfd3ec071311>

ooo

Pour nombre de ses concitoyens, Bernard Rappaz est un original, un

givré, un «criminel de droit commun» écrivait l'UDC dans son dernier communiqué. Lui continue de s'autoproclamer «rebelle martyr», de s'inventer Farinet des temps modernes. Il profite de l'unique grand avantage de jeûneur hypermédiatisé -- «C'est le rêve de tout militant de s'exprimer dans les médias» -- pour chanter son ode au chanvre à coups de formules toutes faites mais auxquelles il semble souscrire si sincèrement.

Idéaliste mais coupable, avant-gardiste, pionnier de l'agriculture bio et des énergies vertes mais soixante-huitard déchu, toujours debout, après 620 jours de grève «si on cumule les jeûnes thérapeutiques, spirituels et politiques», Bernard Rappaz est-il vraiment prêt à se battre jusqu'à la mort? «Je n'ai pas peur de la mort. Peut-être parce que je retrouverai Dorian [ndlr, son fils décédé accidentellement, happé par le girobroyeur de son tracteur en 2004]. On ne se remet jamais de ça.»

Pourquoi ne pas se résigner? Admettre la condamnation? Purger sa peine? Faire profil bas et espérer une semi-liberté à mi-chemin? «Lorsqu'on mène un combat, on est condamnés à aller jusqu'au bout. A 13 ans, j'étais déjà un militant. Je suis comme ça: quand je suis en situation d'injustice, ça me coupe la faim.»

Xavier Filliez

<http://www.letemps.ch/Page/Uuid/2e584d7c-61f4-11df-a742-82dfd3ec071312>